

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier Street / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)  
 Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Procurement Strategies Division / Division des stratégies d'acquisition  
 11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
 Place du Portage, 11C1  
 Phase III, Tower C  
 Gatineau  
 Quebec  
 K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZN-110002/A	<b>Date</b> 2012-05-01
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60ZN-110002	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 014
<b>File No. - N° de dossier</b> 002zn.E60ZN-110002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZN-002-24060	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2012-03-26	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-05-15</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Riley, Stephanie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002zn
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1678 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> COMME INDIQUÉ DANS LES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-110002/A

Amd. No. - N° de la modif.

014

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier

002znE60ZN-110002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## CETTE MODIFICATION #014 A POUR BUT DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS POUR LA DOC.

### QUESTIONS ET RÉPONSES

#### QUESTION 111

Voici une liste de questions sur les demandes de soumissions E60ZN-110002/A et EN578-060502/D :

Partie 6. Arrangements en matière de dotation, stipule : « Des honoraires de transfert seront versés au titulaire ou au fournisseur de l'offre à commandes (OC) par le ministère d'un utilisateur lorsque le « bureau » d'affectation de la ressource de SAT pendant la période de la commande subséquente ou du contrat embauchera la ressource (sans processus concurrentiel) de façon temporaire ou pour une période déterminée ou indéterminée, avant une période de 20 semaines civiles maximum à compter du début des services relatifs à la commande subséquente à l'offre à commandes portant sur les services d'aide temporaire ou du contrat conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement. Les honoraires seront versés si la ressource est embauchée pour travailler dans le même bureau, quelles que soient ses tâches. »

Les titulaires ou les fournisseurs d'OC font des efforts considérables pour trouver des ressources (sans compter le temps et l'argent utilisés pour trouver des candidats) pour les occasions de marché relatives aux SAT. Avec cette clause, le ministère fédéral a pris des mesures pour veiller à ce que les titulaires et les fournisseurs d'OC soient traités de manière équitable et à ce qu'aucun de ses utilisateurs n'embauche de ressource qui est affectée depuis très peu de temps. Toutefois, elle permet à ces derniers d'embaucher la même ressource par l'intermédiaire d'autres titulaires ou fournisseurs d'OC, ce qui nuit aux efforts des titulaires ou des fournisseurs d'OC d'origine. Par conséquent, pour éviter cette pratique, nous demandons de modifier l'énoncé ci-dessus comme suit :

*Arrangements en matière de dotation, stipule : « Des honoraires de transfert seront versés au titulaire ou au fournisseur de l'offre à commandes (OC) par le ministère d'un utilisateur lorsque le « bureau » d'affectation de la ressource d'aide temporaire pendant la période de la commande subséquente ou du contrat embauchera la ressource (sans processus concurrentiel) de façon temporaire, pour une période déterminée ou indéterminée, ou par l'intermédiaire d'un autre titulaire d'OC ou fournisseur, avant une période de 20 semaines civiles maximum à compter du début des services relatifs à la commande subséquente à l'offre à commandes portant sur les services d'aide temporaire ou du contrat conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement. Les honoraires seront versés si la ressource est embauchée pour travailler dans le même bureau, quelles que soient ses tâches. »*

#### RÉPONSE 111

Pour le moment, TPSGC ne modifiera pas cet énoncé.

**QUESTION 112**

- a. La section 8 stipule que lorsqu'un utilisateur identifié demande un commis intermédiaire, le titulaire ou le fournisseur d'OC ne doit pas fournir un commis principal à la place. Par exemple, un commis général intermédiaire doit avoir au moins un an d'expérience, tandis qu'un commis principal doit en avoir trois. Par conséquent, selon l'énoncé précédent, un titulaire d'OC peut uniquement fournir un commis intermédiaire qui a entre un an et trois ans d'expérience. Cela limite énormément le nombre de candidats que l'on peut présenter pour le poste de commis intermédiaire. Nous demandons d'apporter le changement suivant : « lorsqu'un utilisateur déterminé demande un commis intermédiaire, le titulaire ou le fournisseur d'OC ne fournira pas de commis subalterne à la place. »
- b. La section 12, « Curriculum vitae et entrevues » indique que l'utilisateur identifié peut ne pas demander de curriculum vitae ou d'entrevue. Comment sauront-ils si un candidat répond aux critères de qualification de la catégorie en matière de formation et d'expérience si aucun curriculum ne doit être fourni? Nous demandons à l'État, avec tout notre respect, de modifier cet énoncé et d'indiquer : « il se peut que l'utilisateur identifié demande des entrevues. »

**RÉPONSE 112**

- a.b. Les utilisateurs désignés peuvent demander à l'offrant de fournir des références pour valider l'expérience et la formation académique d'une ressource. TPSGC ne modifiera pas cet énoncé.

**QUESTION 113**

Plusieurs ministères fédéraux exigent que l'attestation des candidats soit du même niveau que celle de l'entreprise qui fournit la ressource. Cela peut porter préjudice à certains candidats dont le niveau d'attestation est élevé. Par exemple, si une entreprise possède une attestation d'organisme désigné de niveau Secret, ils peuvent uniquement détenir une attestation de niveau Secret. Si l'entreprise propose un candidat qui a une attestation de niveau Très secret, celle-ci sera déqualifiée et deviendra une attestation de niveau Secret quand elle sera jumelée. Le candidat ne pourra alors plus être proposé dans les occasions de marché exigeant une attestation de niveau Très secret. Nous demandons à ce que les candidats conservent leur niveau d'attestation tant qu'ils détiennent une attestation valide pour le niveau jugé suffisant par l'utilisateur identifié.

**RÉPONSE 113**

Malheureusement, les ministères fédéraux doivent respecter les politiques de sécurité définies par leurs organisations. Une attestation de sécurité de niveau supérieur d'une ressource demeurera au dossier jusqu'à ce qu'elle expire.

**QUESTION 114**

Heures supplémentaires. Les clauses sur les heures supplémentaires indiquent que celles-ci sont payables en Ontario et au Québec lorsque les heures travaillées dépassent les limites hebdomadaires fixées par la province ou que la ressource travaille plus de huit heures par jour. D'après ce que nous savons, les provinces de l'Ontario et du Québec ont uniquement établi des limites hebdomadaires (et non quotidiennes) concernant les heures supplémentaires. L'État peut-il préciser ce point?

**RÉPONSE 114**

Votre compréhension est exacte : les provinces de l'Ontario et du Québec ont établi des limites d'heures supplémentaires hebdomadaires et non pas journalière. Le Canada se conformera à la Loi sur les normes d'emploi de chaque province et modifiera l'annexe D, Protocole et normes, pour supprimer « dépassant 8 heures par jour ».

**QUESTION 115**

Le document de l'offre à commandes indique que tous les candidats proposés pour les postes relatifs aux SAT doivent répondre aux exigences minimales qui sont établies dans chaque classification. Nous avons examiné toutes les classifications et demandons les changements suivants :

- a. Classification Commis. Sous-classification – Ressources humaines : Pour le niveau intermédiaire de cette catégorie de commis, le candidat doit avoir suivi des cours postsecondaires en ressources humaines ou dans des disciplines connexes. Selon nous, cette exigence peut être valable dans le cas des ressources principales, et les ressources intermédiaires de la catégorie des commis peuvent ne pas avoir de formation postsecondaire mais une expérience pratique. Nous vous prions donc de supprimer l'exigence relative aux cours postsecondaires ou considérer ces qualifications comme un atout.
- b. Classification Éditeur : Le candidat de niveau intermédiaire doit avoir suivi des cours supplémentaires en éditique ou en graphisme. Beaucoup d'opérateurs en éditique connaissent très bien les logiciels, mais n'ont pas suivi de cours précis. Nous demandons que les qualifications relatives aux cours supplémentaires en éditique ou en graphisme soient considérées comme des atouts.
- c. Classification Administrateur de projet intermédiaire : Le candidat de niveau intermédiaire doit avoir suivi des cours supplémentaires en commerce, en administration ou dans d'autres domaines, tandis que les candidats des autres niveaux ne doivent pas répondre à cette exigence. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout.
- d. Classification Vérificateur : Les exigences relatives aux vérificateurs qui sont contenues dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) portant sur des SAT sont supérieures aux exigences de l'AMA portant sur des services professionnels de soutien à la vérification (SPSV). Nous demandons d'apporter les changements suivants afin que rapprocher ces exigences : Vérificateur subalterne : supprimer toutes les exigences liées à la formation et les remplacer par le texte suivant : « Doit être en voie d'obtenir un diplôme dans un domaine similaire ». Vérificateur intermédiaire : supprimer toutes les exigences liées à la formation et les remplacer par le texte suivant : « Doit avoir un diplôme dans un domaine pertinent OU un titre professionnel dans le domaine de la comptabilité ou de la vérification, comme comptable accrédité, comptable en management accrédité, comptable général accrédité, vérificateur interne autorisé ou examinateur agréé en matière de fraudes ». Vérificateur principal : supprimer toutes les exigences liées à la formation et les remplacer par le texte suivant : « Doit avoir un diplôme dans un domaine pertinent OU un titre professionnel dans le domaine de la comptabilité ou de la vérification, comme comptable accrédité, comptable en management accrédité, comptable général accrédité, vérificateur interne autorisé ou examinateur agréé en matière de fraudes ». Vérificateur chevronné : supprimer toutes les exigences liées à la formation et les remplacer par le texte suivant : « Doit posséder impérativement un titre professionnel dans le domaine de la comptabilité ou de la vérification, comme comptable accrédité, comptable en management accrédité, comptable général accrédité, vérificateur interne autorisé ou examinateur agréé en matière de fraudes ».
- e. Gestion financière – Intermédiaire ou principal : Les exigences en matière de formation nécessitent un certificat en cours de validité (comptable accrédité, comptable général accrédité ou comptable en management accrédité). La plupart des ressources intermédiaires ou principales en gestion financière n'ont pas de titre professionnel. Nous demandons par conséquent que cette qualification soit considérée comme un atout.
- f. Classification Gestion du matériel – Subalterne, intermédiaire, principal ou chevronné : Les candidats de tous les niveaux doivent montrer qu'ils font des progrès continus en vue d'obtenir le titre d'acheteur

professionnel agréé. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout pour tous les niveaux.

- g. Classification Approvisionnement – Subalterne, intermédiaire, principal ou chevronné : Les candidats de tous les niveaux doivent montrer qu'ils font des progrès continus en vue d'obtenir le titre d'acheteur professionnel agréé. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout pour tous les niveaux.
- h. Classification Responsable de la surveillance des médias subalterne ou intermédiaire : Le candidat doit posséder un diplôme en communication, en journalisme ou dans un domaine pertinent. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout. Principal ou chevronné : Le candidat doit posséder un diplôme dans un domaine pertinent. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout.
- i. Classification Bibliothécaire subalterne ou intermédiaire : Le candidat doit posséder un diplôme en bibliothéconomie. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout pour les catégories des bibliothécaires subalternes ou intermédiaires.
- j. Classification Ressources humaines : Les candidats de toutes les sous-classifications et de tous les niveaux doivent posséder un diplôme. Beaucoup de personnes expérimentées en ressources humaines n'ont pas de diplôme, mais possèdent une grande expérience pratique. Nous demandons que cette qualification soit considérée comme un atout pour toutes les sous-classifications et tous les niveaux.
- k. Classifications Stratège principal ou chevronné : Le candidat doit posséder un diplôme en statistiques. Nous demandons que cette exigence porte uniquement sur un diplôme quelconque, car un stratège peut se spécialiser dans d'autres disciplines que les statistiques.

## RÉPONSE 115

- a. L'annexe A, Besoin, a été revue et modifiée; certains changements ont été apportés à cette Classification.
- b. TPSGC ne modifiera pas le niveau intermédiaire de cette classification puisqu'il est indiqué ce qui suit à la section Études :
  - Des cours additionnels complétés avec succès **ou** une expérience impliquant les principes et applications dans le domaine de l'édition ou du graphisme, **ou** les deux, seront exigés.
- c. TPSGC ne modifiera pas le niveau intermédiaire de cette classification puisqu'il est indiqué ce qui suit la section Études :
  - Cours additionnels terminés avec succès en administration des affaires ou dans d'autres domaines connexes au poste, **ou** une combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience est exigée
- d. L'annexe A, Besoin, a été revue et modifiée; certains changements ont été apportés à cette Classification.
- e.f.g. Veuillez consulter les changements apportés à cette classification dans la modification 008 de la DAMA.

- h. Pour le moment, TPSGC ne modifiera pas les niveaux « subalterne » et « intermédiaire » de cette classification. L'annexe A, Besoin, sera examinée et nous apporterons certaines modifications aux niveaux « supérieur » et « avancé ».
- i.j.k. L'annexe A, Besoin, a été revue et modifiée; certains changements ont été apportés à cette classification.

#### QUESTION 116

Nous détenons actuellement une AMA et une OC pour les SAT, incluant une classification dans le groupe 4. Nous aimerions maintenant ajouter une classification dans ce groupe. Pour nous assurer de présenter une soumission admissible, nous vous demandons de nous indiquer laquelle des deux options suivantes nous permettrait de nous qualifier pour une autre classification du même groupe:

- proposer un autre nom de ressource d'aide temporaire pour la classification souhaitée (nous avons déjà soumis plus de 20 noms de ressources admissibles);
- proposer un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire pour les classifications accordées et la classification voulue conjuguées.

#### RÉPONSE 116

La Pièce jointe 1 de la Partie 4 - Critères d'évaluation obligatoires, indique ce qui suit :

##### **Admissibilité pour les groupes ou les classifications (groupes 1, 2, 3 et 4)**

Si les vingt (20) ressources d'aide temporaire admissibles concernent seulement une ou deux classifications différentes au sein d'un groupe, l'offrant sera considéré comme admissible pour une ou les deux classifications visées. Si l'offrant propose des ressources dans trois (3) classifications différentes ou plus au sein d'un groupe, il sera considéré comme admissible pour toutes les classifications du groupe.

Les offrants qui sont titulaires d'une offre à commande dans le cadre de la DOC no EN578-060502/C pour une (1) ou deux (2) classifications d'un groupe et qui souhaitent fournir des ressources pour toutes les classifications de ce groupe dans le cadre de cet arrangement (DOC no E60ZN-110002/A) doivent proposer des ressources pour deux (2) autres classifications du groupe et se conformer aux critères O-1, O-2A ou O-2B, et O-3 ainsi qu'à toutes les autres exigences de la DOC no E60ZN-110002/A.

La réponse est donc b), fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaires qui sont conformes dans le cadre d'une combinaison de la classification existante et de la classification souhaitée.

#### QUESTION 117

Si une entreprise s'est constituée en coentreprise pour la DAMA et la DOC par les SAT en 2009, et désire retirer de son contrat les noms de ses partenaires dans le cadre de la coentreprise, quel est le processus à suivre pour mettre à jour et soumettre de nouveau sa réponse par la DAMA et la DOC pour les SAT?

#### RÉPONSE 117

Une soumission déposée par une coentreprise à laquelle des OC et des AMA pour des SAT ont été attribués ne peut être modifiée. Par conséquent, un soumissionnaire désirant changer un partenaire de sa coentreprise ne pourrait pas conserver son OC ou son AMA actuel.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-110002/A

Amd. No. - N° de la modif.

014

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier

002znE60ZN-110002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

En vertu des conditions générales 2005 de l'OC :Si l'offrant est une coentreprise, il convient que tous les membres de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de tout contrat attribué en vertu de l'offre à commandes. S'il y a un changement de membres au sein de la coentreprise, l'offre à commandes sera mise de côté par le Canada.

#### **QUESTION 118**

Est-ce qu'un fournisseur/offrant peut combiner la DOC et la DAMA et les soumettre ensemble, ou doit-il les soumettre dans des enveloppes différentes?

#### **RÉPONSE 118**

Un fournisseur/offrant peut joindre les deux propositions dans la même enveloppe. Cependant, les soumissionnaires doivent clairement indiquer qu'il y a deux propositions, préciser l'invitation à laquelle chaque proposition répond, et inscrire le numéro de l'invitation sur les propositions.

#### **QUESTION 119**

Étant donné qu'il n'y a aucune offre financière, les attestations peuvent-elles être dans une section du même cartable que l'offre technique pour la (DOC) et la (DAMA)? En d'autres mots, un offrant/un fournisseur peut-il fournir deux cartables (deux copies papier) et deux CD (copies électroniques) de la DOC/DAMA qui incluent l'offre technique dans une section et les attestations dans une autre. Veuillez fournir des explications.

#### **RÉPONSE 119**

Oui, les certifications peuvent être dans une section du même cartable que l'offre technique pour la DOC et la DAMA.

Oui, les soumissionnaires pourraient fournir deux cartables (2 copies papier) et deux CD (copies électroniques) de la DOC/DAMA qui comprennent l'offre technique dans une section et les certifications dans une autre si le soumissionnaire détermine clairement quelle proposition

#### **QUESTION 120**

Nous savons qu'il est possible qu'on ne réponde pas à cette question en raison de l'échéance indiquée dans la DP, mais tout au long des modifications relatives aux mises à jour des services d'aide temporaire, on rappelle aux fournisseurs qu'ils NE sont PAS obligés de présenter les noms des ressources d'aide temporaire pour les classifications pour lesquelles ils étaient déjà conformes sur le plan technique.

Alors pourquoi à Q75 (DAMA) et Q85 (DOC) doit-on fournir vingt noms pour O2C afin de se qualifier pour un sous-volet additionnel du volet 5? Pourquoi ne pouvons-nous pas simplement présenter un minimum de deux noms et un maximum de quatre noms pour le sous-volet proposé?

#### **RÉPONSE 120**

Pour le volet 5, les offrants qui désirent se qualifier pour un sous-volet pour lequel ils n'étaient pas déjà qualifiés doivent soumettre les 20 noms demandés à l'exigence O2C.

**QUESTION 121**

Une limitation de la responsabilité est souvent comprise dans les marchés en technologie de l'État. La demande du gouvernement du Canada no E60ZN-110002/A pour les services de SAT ne dispose d'aucune clause limitant la responsabilité de l'entrepreneur.

Veillez confirmer que le Canada modifiera Service d'accès à distance sécurisé du gouvernement du Canada pour la demande n° E60ZN-110002/A pour y inclure la clause N0000C (2011-05-16).

**RÉPONSE 121**

La clause du Guide des CCUA mentionnée ci-dessus doit être utilisée en conjonction avec les conditions générales 2030, 2035 et 2040 seulement. Les exigences en SAT utilisent généralement les conditions générales 2010B.

**QUESTION 122**

Réf. : Offre financière, page 10

Veillez confirmer que nous avons bien compris que, après l'attribution de l'offre à commandes, les titulaires d'OC auront la possibilité de soumettre de nouveaux prix pour toutes les classifications/catégories pour lesquelles ils se sont qualifié de nouveau, sans se limiter au paragraphe sur la révision des prix (page 31).

**RÉPONSE 122**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada confirme qu'à l'attribution, le titulaires d'offres à commandes (OC) auront l'occasion de présenter une nouvelle tarification pour toutes les classifications pour lesquelles ils se sont qualifiés de nouveau, en respectant les limites du paragraphe de révision de prix.

**QUESTION 123**

Réf. : Révision des prix, page 31

Nous désirons obtenir des précisions sur ce qui suit : l'occasion de soumettre deux (2) révisions de prix par semaine, une unilingue et une bilingue . Si un fournisseur est qualifié pour plusieurs classifications et niveaux, et pour la fourniture de ressources unilingues et bilingues, est-ce que cette clause signifie que, dans n'importe quelle semaine, le fournisseur peut réviser :

1. les taux pour les ressources unilingues et bilingues pour toutes les classifications/ niveaux, ou
2. un taux ou deux taux pour une classification ou un niveau spécifique, ou
3. un taux pour une ressources unilingue et un taux pour une ressource bilingue, que ce soit pour la même classification ou le même niveau identique ou une classification différente ou un niveau différent?

**RÉPONSE 123**

L'offrant peut modifier les taux unilingues et bilingues pour toute classification et tout niveau.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-110002/A

Amd. No. - N° de la modif.

014

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier

002znE60ZN-110002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

#### **QUESTION 124**

Nous préparons notre réponse au sujet de la DOC et nous avons un urgent besoin d'explications :  
Question n° 1

Référence : Pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation obligatoires, Admissibilité pour les groupes ou les classifications (groupes 1, 2, 3 et 4), page 16

Comme vous le remarquerez dans la pièce jointe, nous nous qualifions pour l'OC pour SAT EN578-060502/C, Groupe 4, dans plus de trois classifications. Pour la soumission de l'offre à commandes actuelle (E60ZN-110002/A), comme nous sommes actuellement qualifiés pour trois classifications, selon la référence en pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation obligatoires : « Si le fournisseur propose des ressources dans trois (3) classifications différentes ou plus au sein d'un groupe, il sera considéré comme admissible pour toutes les classifications du groupe », serons-nous reconnus qualifiés pour toutes les classifications du groupe 4 et pourrons-nous fournir des tarifs pour TOUTES les classifications du groupe 4?

#### **RÉPONSE 124**

Oui, si un soumissionnaire se qualifie pour plus de trois classifications dans le groupe 4 dans le cadre de l'AMA actuel portant sur les SAT, il est considéré comme étant qualifié pour toutes les classifications dans le groupe 4 de la DAMA n° E60ZN-110002/A; il pourra indiquer des tarifs pour ces classifications dans la première révision hebdomadaire des prix dans le système en ligne de SAT une fois que les offres à commandes auront été émises.

#### **QUESTION 125**

Pouvez-vous nous garantir que, si nous nous sommes déjà qualifiés dans le cadre de l'offre à commandes (EN578-060502/XXX/C) et de l'arrangement en matière d'approvisionnement (EN578-060502/XXX/C) pour les sous-groupes 5a, 5b, 5c, 5e et 5f du groupe 5, et que nous ne souhaitons pas soumissionner d'autres sous-groupes du groupe 5 ou d'autres groupes, nous n'avons pas besoin de proposer de 20 à 40 ressources pour les groupes et les sous-groupes pour lesquels nous sommes déjà qualifiés? Si nous avons bien compris, nous devons remplir uniquement l'Annexe de la Pièce jointe 1 de la partie 4 pour satisfaire à ce critère?

#### **QUESTION 125**

Les soumissionnaires s'étant déjà qualifiés dans le cadre de l'offre à commandes (EN578-060502/XXX/ZT) et de l'arrangement en matière d'approvisionnement (EN578-060502/XXX/ZT) pour les sous-groupes 5a, 5b, 5c, 5e et 5f du groupe 5, qui ne souhaitent pas soumissionner d'autres sous-groupes du groupe 5 ou d'autres groupes, ne sont pas tenus de proposer le nom de 20 à 40 ressources d'aide temporaire pour le groupe 5. Ces soumissionnaires doivent remplir l'Annexe A de la Pièce jointe 1 de la partie 4, qui consiste en une attestation pour les fournisseurs qualifiés dans le cadre de l'offre à commandes n° EN578-060502/C, et satisfaire aux exigences de la demande au complet, ce qui inclut les annexes et les pièces jointes.